

DELIBERATION

du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 20 mars 2020

Délibération n° 01-2020 relative à l'élection du Président de l'Université Reims Champagne-Ardenne,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L712-3 et L712-2,

Vu les statuts de l'URCA, et notamment ses articles 4 et 5,

Vu l'arrêté n°2020-07 portant élection du Président de l'URCA,

Vu l'arrêté n°2020-32 du 10 Mars 2020 portant liste de candidats à l'élection du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Considérant que :

- -les 36 membres du conseil d'administration nouvellement élus ont été convoqués en vue de l'élection du Président de l'Université,
- M. Guillaume GELLE s'est porté candidat,
- -La majorité absolue des membres du conseil d'administration est requise pour l'élection du Président,
- -Le vote a été effectué sous constat d'huissier,

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	31
Majorité absolue	19	Membres représentés	1
Nombre de pouvoirs	1		

Décompte des suffrages

			,				
Votants	32	Oui	25	Non	1	Blancs	6

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne élit au 1^{er} tour Monsieur Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, à la majorité absolue des membres, pour un mandat de 4 ans.

Délibération adoptée

Le directeur général des services,

Jean PIERI

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice le : 25/03/2020

Document mis en ligne le : 25/03/2020